

**Braccio, Nadia**

---

**De:** Deslauriers-Paquette, Nika [ndeslauriers@assnat.qc.ca]  
**Envoyé:** 22 novembre 2013 11:00  
**À:** Greffe  
**Objet:** Pour info dans dossier R-3854-2013  
**Pièces jointes:** communiquécompteurs22nov.doc

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe un élément à inclure dans le dossier R-3854-2013 concernant la cause tarifaire d'Hydro-Québec.

Merci

Nika Deslauriers  
Attachée politique -  
Député Amir Khadir  
Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :  
>  
>  
>

## **Compteurs intelligents – Québec solidaire demande au gouvernement Marois et à la Régie de l'énergie de cesser de faire la sourde oreille**

Montréal, le 22 novembre 2013 – Françoise David, députée de Gouin, et Amir Khadir, député de Mercier, ont interpellé la Première Ministre du Québec et la Ministre des ressources naturelles afin qu'elles assument leurs responsabilités et qu'elles interviennent auprès de la Régie de l'énergie dans le dossier des compteurs intelligents. Selon la députée de Gouin, il est urgent d'agir pour abolir les pénalités imposées en cas de refus de compteur (137\$ à l'installation et 206\$ annuellement).

« Le gouvernement Marois ne peut plus continuer d'ignorer la mobilisation citoyenne grandissante et doit obliger la Régie à revoir sa politique d'option de retrait. Nous avons reçu des centaines de lettres de résidents de partout à travers le Québec, une vingtaine de municipalités ont voté pour un moratoire, divers groupes citoyens et environnementaux ont interpellé Hydro-Québec, une pétition de 17 000 noms a été déposée à l'assemblée par un député péquiste, je me demande ce que ça va prendre de plus à Mme Marois avant d'agir? », se demande Françoise David, députée de Gouin.

« L'inquiétude des citoyens et des citoyennes doit elle aussi être entendue et respectée face à cette technologie. Le principe de précaution doit s'appliquer. Nous avons un devoir de prudence », poursuit-elle.

Rappelons que le 8 novembre dernier, Thierry Vandal, PDG d'Hydro-Québec, affirmait ouvrir la porte à la possibilité de diminuer les frais liés à l'option de retrait. Or, à peine une semaine plus tard, on apprenait qu'Hydro-Québec s'opposait à la demande de SÉ-AQLPA qui souhaitait placer ce sujet à l'ordre du jour devant la Régie de l'énergie. Pourtant, il y a longtemps qu'Hydro-Québec aurait dû avancer sur cette question. L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le 30 mai dernier une motion demandant à Hydro-Québec de retirer les frais punitifs imposés aux clients qui refusent la mise en place de compteurs intelligents.

« Plusieurs citoyens et citoyennes nous rapportent la difficulté à laquelle ils ont dû faire face pour se prévaloir de cette option. Depuis l'annonce du projet de remplacement de 3,75 millions de compteurs au Québec, Hydro-Québec a refusé de se plier à toutes les demandes citoyennes. Les opposants n'ont quasi aucun recours et se font fermer la porte chez Hydro, à la Régie de l'énergie et au bureau de la ministre Ouellet. Une institution d'État de cette taille se doit d'être plus à l'écoute » a rappelé le député de Mercier qui déplore l'attitude anti-démocratique d'Hydro-Québec.

« C'est un dossier qu'on a laissé traîner depuis trop longtemps. Les groupes de citoyennes et de citoyens de Refusons, ainsi que les autres opposants aux nouveaux compteurs ne savent plus vers qui se tourner pour faire entendre leurs voix. Il serait intéressant de remettre à l'agenda de Projet de Loi 391, déposé par la CAQ en mai dernier, visant à accroître les pouvoirs et l'autonomie de la Protectrice du citoyen, pour lui permettre d'intervenir dans les organismes parapublics et les sociétés d'État. Puisqu'Hydro-Québec refuse d'entendre les revendications citoyennes, il faut que le gouvernement se donne les moyens de les obliger à le faire », a conclu Amir Khadir.

Le physicien Paul Héroux, professeur au département de médecine occupationnelle à l'université McGill et un des plus grands experts canadiens dans le domaine de l'interaction du corps humain avec les champs électromagnétiques, a quant à lui rappelé l'importance de se montrer prudent face aux normes canadiennes en vigueur:

« Le Code 6 sur lequel est basé l'autorisation donnée à l'utilisation des compteurs intelligents, est dépassé. Ce code repose sur la science des années 50, une époque où on ne connaissait pas grande chose sur les effets biologiques des champs électromagnétiques. Notre laboratoire a publié des observations qui montrent que les champs électromagnétiques agissent sur le métabolisme humain, particulièrement à long-terme. Il est donc nécessaire de revoir les normes canadiennes en regard de l'évolution de la science ».

**Renseignements :** David Dubois, 514 208-0454